



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



PIGISTES / Pétition

Voici le courrier que l'intersyndicale des journalistes (Journalistes-CFDT, SNJ, SNJ-CGT, SJ-CFTC, SJ-FO) avait adressé au ministre du travail Xavier Bertrand le courrier suivant pour lui demander d'intervenir auprès de la FNPF afin que celle-ci signe le texte sur la formation des pigistes :

Monsieur le Ministre,

Depuis la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue, les journalistes rémunérés à la pigue sont écartés des plans de formation des entreprises de presse écrite.

Depuis la loi de 2004 sur la formation tout au long de la vie, ces mêmes journalistes pigistes sont privés de leur DIF (droit individuel à la formation) auquel leur ouvre pourtant droit leur collaboration à des organes de presse écrite.

Dans l'audiovisuel, les journalistes pigistes voient leurs droits reconnus et accèdent de fait à la formation. Les signataires de l'accord formation de la branche presse écrite du 15 mars 2005 s'étaient engagés à négocier pour assurer l'accès des journalistes pigistes à la formation. Des négociations se sont effectivement ouvertes en juin 2005 et ont abouti en octobre dernier à un texte faisant consensus entre les organisations patronales et les syndicats de journalistes.

Cinq de ces syndicats ont signé ce texte destiné à être un avenant à l'accord de branche de 2005. Un exemplaire en a été adressé à vos services le jeudi 29 novembre 2007, un autre a été adressé à Christine Albanel, ministre de la

Culture et de la Communication.

C'est maintenant à la Fédération nationale de la presse française de le signer. Mais celle-ci entend conditionner son paraphe à la signature par les syndicats de journalistes d'un deuxième texte sur lequel aucun accord n'a encore été trouvé car il n'est - en l'état - conforme ni au Code du travail, ni à la Convention collective nationale de travail des journalistes. Le déni de justice auquel sont confrontés les journalistes pigistes n'a que trop duré.

L'intersyndicale des journalistes vous sollicite afin que l'aide publique dont bénéficie la presse écrite s'accompagne du respect par celle-ci de la législation en vigueur. Nous espérons que, grâce à votre intervention, l'accord formation sera signé par la partie patronale dans les meilleurs délais afin que la collecte des fonds spécifiques soit organisée pour 2008 et que tous les journalistes rémunérés à la pige bénéficient enfin du droit à la formation garanti à tous les salariés.

Veillez croire, Monsieur le Ministre..."

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)